Conseil de Cabinet tenu à Poitiers le IO juin I940

à I8 heures.

N° 57.

Tous les Ministres sont présents, sauf:

MM. Spaak, Ministre des Affaires Etrangères,

le Comte d'Aspremont-Lynden, Ministre de l'Agriculture,

De Schryver, Ministre des Affaires Economiques,

Balthazar, Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale,

Delfosse, Ministre des Communications,

De Vleeschauwer, Ministre des Colonies,

Jaspar, Ministre de la Santé publique.

o
o o

ORGANISATION DE LA PRESSE BELGE EN FRANCE.

M. JANSON, Ministre de la Justice, signale que M. Julius Hoste, Directeur du "Laatste Nieuws" s'est déclaré disposé à publier en France un journal d'expression flamande qui, très probablement, au début, sera hebdomadaire. M. Hoste pose néanmoins comme condition que l'Office des changes lui facilite la conversion d'une partie des liquidités dont il dispose.

M. GUTT, Ministre des Finances, s'engage à donner les instructions nécessaires à l'Office des changes.

Le Conseil marque son accord concernant la parution d'un organe d'expression flamande sous la direction de M. Julius Hoste.

MM. Spaak, De Schryver et De Vleeschauwer entrent dans la salle du Conseil.

-:-

Le Conseil marque son accord concernant la nomination de M. Wauters, ancien Ministre de l'Information Nationale, en qualité de Chef du service d'information et de propagande et de M. Cammaerts, en qualité de chef du service d'information à Londres.

La direction du centre d'information et de propagande sera assurée par M. Wauters avec la collaboration du Vicomte du Bus de Warnaffe et de M. Julius Hoste.

Le Comité de propagande ainsi formé aura spécialement pour tâche d'organiser la parution d'un journal d'expression française et d'un journal d'expression flamande.

o
o o

EXPOSE DE LA SITUATION INTERNATIONALE.

M. SPAAK, Ministre des Affaires Etrangères, fait un exposé de la situation internationale. Il résulte de cet exposé que l'entrée en guerre de l'Italie est imminente.

o
o o

RESIDENCE DES MEMBRES DE LA MAISON DU ROI.

Le Conseil prie M. Janson, Ministre de la Justice, de se mettre en rapport avec le préfet de la Vienne, afin que soit réglée la question de la résidence des membres de la Maison du Roi.

Il est entendu que dans l'hypothèse où les intéressés demanderaient à se rendre en Suisse, le Ministre des Affaires Etrangères prendrait les dispositions nécessaires en vue de faciliter ce départ.

o
o o

La séance est levée à I9 heures.

Le Secrétaire du Conseil,

Le Premier Ministre,